



**KPMG Entreprises  
Grenoble/Dauphiné**  
51 chemin de la Taillat  
38244 Meylan Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)4 76 90 80 80  
Télécopie : +33 (0)4 76 41 10 76  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

*Association GEFLUC Grenoble -  
Dauphiné - Savoie*  
**Rapport du commissaire aux comptes sur les  
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019  
Association GEFLUC Grenoble - Dauphiné - Savoie  
Polytec  
19 rue des Berges - 38000 Grenoble  
*Ce rapport contient 17 pages*  
Référence : E1-1-1



**KPMG Entreprises  
Grenoble/Dauphiné**  
51 chemin de la Taillat  
38244 Meylan Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)4 76 90 80 80  
Télécopie : +33 (0)4 76 41 10 76  
Site internet : www.kpmg.fr

## **Association GEFLUC Grenoble - Dauphiné - Savoie**

Siège social : Polytec -19 rue des Berges - 38000 Grenoble

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de l'association GEFLUC Grenoble - Dauphiné - Savoie,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association GEFLUC Grenoble – Dauphiné - Savoie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné les modalités de l'inscription au passif des engagements restants à payer sur les missions sociales signées au cours de l'année 2019.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources, décrites dans la note en page 7 de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n°2008-12 et ont été correctement appliquées.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Meylan, le 14 avril 2020

KPMG Entreprises  
Département de KPMG S.A.



Sandrine Pallud  
Associée

**GEFLUC DE GRENOBLE**
**BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019**

<b>ACTIF</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>PASSIF</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>RESERVES</b>	<b>78 632,41</b>	<b>60 185,05</b>
2080 Autres immo.incorporelles			1010 Dotation	0,00	0,00
2800 Amortissements			1022 Réserve sociale *	17 608,05	12 619,34
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	1063 Fonds associatif avec droit reprise		
2181 Install.& agencements			1068 Autres réserves	61 024,36	47 565,71
2182 Matériel de transport			1100 Report à nouveau	0,00	
2183 Matériel de bureau			<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>16 954,26</b>	<b>18 447,36</b>
2184 Mobilier			1200 Excédent	16 954,26	18 447,36
2810 Amortissements			1290 Déficit	0,00	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>660,00</b>	<b>PROVISIONS POUR RISQUES &amp;CHARGES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2750 Dépôts & cautionnements	0,00	660,00	1511 Provisions pour litiges		
<b>CREANCES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	1514 Provis.pr amendes & pénalités		
4090 Fournisseurs débiteurs			1550 Provisions pour impôts		
4250 Personnel avance&acompte			1570 Provision pour charges		
4687 Produits divers à recevoir *			<b>FONDS DEDIES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	<b>179 154,54</b>	<b>163 611,70</b>	1970 Fonds dédiés sur ressources *		
5070 Bons Trésor & bons caisse		0,00	<b>DETTES</b>	<b>95 408,00</b>	<b>109 735,00</b>
5080 Autres valeurs mobilières *	179 154,54	163 611,70	5120 Banque (créditrice)		
5900 Prov. Dépréciation val.mobil.			4010 Fournisseurs *		
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>11 840,13</b>	<b>24 095,71</b>	4080 Fournis factures non parvenues*	1 092,00	
5110 Valeurs à l'encaissement			4210 Personnel rémunération dues		
5120 Banques	11 840,13	24 095,71	4282 Dettes prov.pr congés à payer		
5140 Chèques postaux			4286 Personnel autres charg.à payer		
5171 Caisse d'Epargne			4310 Sécurité sociale		
5187 Intérêts courus à recevoir			4373 Caisses de retraite		
5310 Caisse			4374 Assedic		
<b>COMPTE DE REGULARISATION</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	4378 Autres organismes sociaux		
4860 Charges constatées d'avance*			4382 Ch.sociales/congés à payer		
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>190 994,67</b>	<b>188 367,41</b>	4445 Etat impôts/les sociétés		
			4471 Etat impôts taxes/rémunérat.		
			4473 Organismes taxes/rémunérat.		
			4475 Autres impôts et taxes		
			4482 Ch.fiscales/congés à payer		
			4686 Charges diverses à payer *	94 316,00	109 735,00
			<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>190 994,67</b>	<b>188 367,41</b>

	2019		2018	
<b>RECETTES ORDINAIRES</b>		<b>55 428,08</b>		<b>56 360,45</b>
Dons d'entreprises	19 493,08		20 158,45	
Dons de particuliers	35 715,00		36 202,00	
Cotisation adhérents	220,00			
<b>RECETTES EXTRAORDINAIRES</b>		<b>84 866,74</b>		<b>78 699,14</b>
Subventions	78 439,54		59 102,13	
legs				
manifestations	5 154,00		19 597,00	
actions de prévention				
autres recettes	313,20		0,00	
<b>report ressources non util. ex. ant.</b>	960,00		0,01	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>140 294,82</b>		<b>135 059,59</b>
<b>AIDES À LA RECHERCHE</b>		<b>36 802,78</b>		<b>30 000,00</b>
subventions directes			30 000,00	
répartition conseil scientifique	36 802,78			
engagements à réaliser				
<b>AIDE AUX MALADES</b>		<b>37 288,32</b>		<b>26 511,90</b>
diagnostic et traitement	17 500,00		7 755,00	
dépistage et prévention	13 336,00			
organismes d'aide aux malades	4 500,00		15 000,00	
aides directes	1 952,32		3 756,90	
<b>ACTIONS DE PRÉVENTION</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
prévention				
documentation				
<b>TOTAL MISSIONS SOCIALES</b>		<b>74 091,10</b>		<b>56 511,90</b>
<b>ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>		<b>7 012,80</b>		<b>9 015,20</b>
Fournitures de bureau				
Fournit. non stockées (eau/énergie)	182,56		765,18	
Fournitures d'entretien			66,97	
Fournitures administratives	67,38		1 273,62	
Sous-traitance générale				
Redevances de crédit-bail				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Locations immobilières	5 666,78		5 164,76	
Locations mobilières	634,00		504,80	
Charges locatives et de copropriété	70,00		420,00	
Entretien et réparations			372,96	
Maintenance				
Primes d'assurance	370,28		446,91	
Documentation générale	21,80		0,00	
Frais de conseils, assemblées				
<b>SERVICES EXTÉRIEURS</b>		<b>6 018,66</b>		<b>11 576,35</b>
Personnel intérimaire				
personnel détaché				
Rémunération d'intermédiaires				
Honoraires	2 513,00		1 577,16	
Frais actes et contentieux				
Annonces et Insertions+documents	1 000,00		8 125,00	
Foires et expositions				
Imprimés Dépliants publicitaires	319,48		0,00	
Imprimés Documentation Prévention				
Pourboires et Dons				
Transports Divers				
Déplacements Délégués	557,76		569,13	
Déplacement assistante sociale				
Déplacements intervenants				
Frais de déménagement	115,00			
Missions				
Réceptions			87,50	

Affranchissements			5,70	
Téléphone/internet	1 493,42		1 211,86	
Fax				
Internet			0,00	
Services bancaires			0,00	
Cotisations	20,00			
Frais sur legs				
Taxe sur les salaires				
Participation formation (Etat)				
Allocation logement				
Participation formation (org.)				
<b>IMPOTS ET TAXES</b>		<b>-301,30</b>		<b>270,52</b>
Autres Impôts et Taxes				
Formation continue verst organ	-301,30		270,52	
<b>SALAIRES ET TRAITEMENTS</b>		<b>34 964,64</b>		<b>38 612,27</b>
Rémunération gestion des dons				
Rémunération administratif	23 734,62		26 400,00	
Rémunération délégués				
Indemnités, avantages divers	1 486,00			
Rémunération assistante sociale				
Rémunération intervenants				
Congés à payer				
Charges sociales Dons				
Charges sociales Administratif	9 656,42		12 048,47	
Charges sociales délégués				
Charges sociales assistante sociale				
Charges sociales intervenants				
Médecine du travail, pharmacie	87,60		163,80	
Cartes de transport				
Tickets restaurant				
Charges sociales / congés à payer				
<b>AUTRES CHARGES</b>		<b>2 097,50</b>		<b>941,29</b>
Redevances pour concessions, brevet				
Charges div. de gestion courante				
Versement statutaire à FEGEFLUC	2 097,50		941,29	
Charges exceptionnelles				
Charges sur exercices antérieurs				
Valeurs compt. élts d'actif cédés				
Dotation amortissements				
Dot. aux prov. pour risques et ch.				
Engagt à réaliser/ressources affect				
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>49 792,30</b>		<b>60 415,63</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>123 883,40</b>		<b>116 927,53</b>
<b>RÉSULTAT COURANT</b>		<b>16 411,42</b>		<b>18 132,06</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>		<b>542,84</b>		<b>315,30</b>
produits financiers	542,84		315,30	
charges financières				
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
produits exceptionnels				
charges exceptionnelles				
<b>EXCÉDENT OU PERTE</b>		<b>16 954,26</b>		<b>18 447,36</b>

# GEFLUC Grenoble Dauphiné-Savoie

## ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2019

Annexe au bilan clos le 31 Décembre 2019 dont le total est de 190994.67 € et au compte de gestion présenté sous forme de liste faisant apparaître un **bénéfice** de **16954.26 €**

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### **RAPPEL DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION**

L'association a pour but de réaliser dans les départements de DAUPHINE SAVOIE, l'action entreprise par la **Fédération Nationale du Groupement Des Entreprises Françaises dans la Lutte Contre le Cancer (FEGEFLUC)**, c'est-à-dire d'aider les malades (financements d'équipements, aide sociale, réinsertion professionnelle), de développer la prévention de la maladie dans les entreprises, et de financer la recherche.

### **RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- . Continuité de l'activité
- . Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les écritures comptables ont été enregistrées au vu des justificatifs classés dans le dossier des pièces comptables.

### **CHANGEMENT DE MÉTHODE D'ÉVALUATION**

Aucun

### **CHANGEMENT DE MÉTHODE DE PRÉSENTATION**

La présentation du compte d'emploi des ressources (CER) tient compte de la nouvelle réglementation applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/09.

### **TABLEAU DES IMMOBILISATIONS**

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	660,00		660.00	0
<b>TOTAL</b>	<b>660,00</b>		<b>660.00</b>	<b>0</b>

**TABLEAU DES AMORTISSEMENTS**

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières		NEANT		
<b>TOTAL</b>				

**TABLEAU DES PROVISIONS**

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées Provisions pour risques Provisions pour charges Provisions pour dépréciations		NEANT		
<b>TOTAL</b>				

**ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES**

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins 1 an	Echéances à plus 1 an			Echéances à moins 1 an	Echéances	
							A plus 1 an	A plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé				Emprunts obligataires convertibles (2) Autres emprunts obligataires Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont : ▪ à 2 ans au maximum à l'origine ▪ à plus de 2 ans à l'origine				
Créances rattachées à des participations Prêts (1)								
Autres								
<b>Créances de l'actif circulant</b>								
Créances clients et comptes rattachés Autres				Emprunts & dettes financières divers (2)	1092.00	1092.00		
Charges constatées d'avance				Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	94316.00	94316.00		
				Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>				<b>TOTAL</b>	<b>95408.00</b>	<b>95408.00</b>		
(1) Prêts accordés en cours d'exercice. Prêts récupérés en cours d'exercice.				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice. Emprunts remboursés en cours d'exercice.				

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours.  
(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours.

**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉES (PAR LA VOLONTÉ DU DONATEUR)**

Situations Ressources	Montant initial (1)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A - B + C
			NEANT		
<b>TOTAL</b>					

(1) Il peut paraître intéressant d'indiquer le montant initial de la subvention avec mention de l'année d'attribution

**RESSOURCES PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC, DES LEGS ET DES DONATIONS, AFFECTÉES (PAR LA VOLONTÉ DU DONATEUR)**

Situations Ressources	Montant initial (2)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (7895 ou 7897)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894 ou 6897)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A - B + C
- Dons manuels					
Sous-total					
- Legs et donations			NEANT		
Sous-total					
<b>TOTAL</b>					

**TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS**

Legs et donations	Encaissements	Décaissements et virements pour affectation définitive	Solde des legs et donations en début d'exercice (475)	Solde des legs et donations en fin d'exercice
			NEANT	
<b>TOTAL</b>				

**TABLEAU DE SUIVI DES DONS EN NATURE RESTANT À VENDRE**

Dons en nature	Utilisation par l'association ou la fondation				
	A nouveau (stock initial)	Utilisées	Sorties vendues	Stockées	Solde (stock final)
	A	B	C	D	E=A-B-C+D
			NEANT		
<b>TOTAL</b>					

**TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS**

Libellé	Solde au début de l'exercice <b>A</b>	Augmentations <b>B</b>	Diminutions <b>C</b>	Stockées <b>D</b>	Solde à la fin de l'exercice <b>E=A+B-C+D</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ecart de réévaluation</li> <li>▪ Fonds associatif avec droit de reprise</li> <li>▪ Réserves</li> <li>▪ Report à nouveau</li> <li>▪ Résultat comptable de l'exercice</li> <li>▪ Subventions d'investissement non renouvelables par l'organisme</li> <li>▪ Provisions réglementées</li> <li>▪ Droits des propriétaires (commodat)</li> </ul>	60185.05  18447.36	18447.36	1493.10		78632.41 0,00 16954.26
<b>TOTAL</b>	<b>78632.41</b>	<b>18447.36</b>	<b>1493.10</b>		<b>95586.67</b>

**AFFECTATIONS DE L'EXCEDENT DISPONIBLE DEFINITIVEMENT ACQUIS**

<i>Origines</i>		
- Excédent comptable définitivement acquis		18447.36
- Report à nouveau antérieur (=8 102,78+53 283,59+20 615,84)		60185.05
- Prélèvement, le cas échéant, sur les réserves dont notamment la reprise de fonds antérieurement affectés au projet associatif.		
<i>Affectations Résultats 2018</i>		
- Report à nouveau		
- Réserves (dont celle pour le projet associatif)	78632.41	
- Fonds associatif sans droit de reprise		

<b>PRODUITS À RECEVOIR</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES À RECEVOIR</b>	<b>0,00</b>
Cotisations entreprises à recevoir	0,00
<b>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>	<b>0.00</b>
<b>PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉTAIL DES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS</b>	<b>95408.00</b>
Comptes des dettes envers les tiers. Charges à payer	94316.00
Comptes fournisseurs factures non parvenues	1092,00
<b>DÉTAIL DES DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>	<b>0,00</b>
<b>a) Organismes sociaux</b>	
URSSAF	0,00
ASSEDIC	0,00
Caisse de retraite	0,00
Caisse de prévoyance	0,00
Mutuelle	0,00
<b>b) Taxe due sur les rémunérations</b>	
Formation professionnelle	0,00
<b>c) Dettes concernant les congés payés</b>	
Dettes congés à payer	0,00
Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	0,00
<b>HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	<b>1206.00</b>
Honoraires facturés au titre du contrôle des comptes	1206.00
Honoraires facturés au titre de conseils et prestations de services	0,00

#### INFORMATIONS À CARACTÈRE FISCAL

#### PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

DÉSIGNATION	VALEUR COMPTABLE	VALEUR AU 31/12	ÉCART
Compte sur Livret	179154.54	179154.54	
<b>TOTAL</b>	<b>179154.54</b>	<b>179154.54</b>	

**INFORMATION CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (bénévolat, mise à disposition.....) <sup>3</sup> : 7 Personnes à temps partiel** **45000.00**

#### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**Engagements sur aides accordées en 2016, 2017 et 2018**  
**Restant à verser au 31.12.2019** **94316.00**

<sup>3</sup>. Les méthodes de quantification et de valorisation retenues sont à détailler.

Taux horaire Smic 10.03 euros

2 jours sur 10 mois avec des mois de 4 semaines donc 80 jours

7 personnes

$10.03 \times 8 \times 7 \times 80 = 44934.4$  arrondi à 45000

GEFLUC :

**COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES 2019**

EMPLOIS			RESSOURCES					
	Emplois 2019 = Compte de résultat	Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2019		Ressources collectées sur 2019 = Compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2019			
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		0,00	<b>indicateurs alerte</b>	<b>ATTENTION</b> si valeur = 0 ou rouge	
<b>MISSIONS SOCIALES</b>	<b>74 091,10</b>	<b>37 501,97</b>	<b>RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC</b>	<b>61 438,12</b>	<b>61 438,12</b>	<b>cases:</b>		
- aide à la recherche	36 802,78	213,65	- Dons et legs collectés	55 428,08	55 428,08	C6	36 589,13	
- aides directes aux personnes	1 952,32	1 952,32	- dons manuels non affectés	55 428,08	55 428,08	C13	13 181,38	
- prévention - information	0,00	0,00	- dons manuels affectés			C16	11 714,77	
- versements autres organismes aide aux malades	35 336,00	35 336,00	- legs non affectés			F6 (0=normal)	0,00	
			- legs affectés			H24 (0= normal)	0,00	
<b>FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>26 362,76</b>	<b>13 181,38</b>	- Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	<b>6 010,04</b>	<b>6 010,04</b>	F30 (0=normal)	0,00	
- frais appel à la générosité publique	26 362,76	13 181,38	<b>AUTRES FONDS PRIVÉS</b>					
- frais recherche autres fonds privés			<b>SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>78 439,54</b>				
			<b>AUTRES PRODUITS</b>			<b>SUBVENTION</b>	<b>FDGB</b>	<b>AUTRES</b>
<b>FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>23 429,54</b>	<b>11 714,77</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>139 877,66</b>			78 439,54	
- dont versement Fédération Nationale	2 097,50		<b>REPRISES DES PROVISIONS</b>			<b>EMPLOIS</b>	→↓	→↓
<b>TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>123 883,40</b>		<b>REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS</b>	<b>960,00</b>		- recherche	36 589,13	
<b>DOTATION AUX PROVISIONS</b>			<b>VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC</b>		<b>960,00</b>	- aides directes pers.		
<b>ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES</b>			<b>INSUFFISANCE DES RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>			- prévention		
<b>EXCÉDENT DES RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	<b>16 954,26</b>					- vers autres		
						- frais appel	13 181,38	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>140 837,66</b>					- frais fonctionnemer	11 714,77	
						-frais recherche autres fonds privés		
<b>Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public</b>			<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>140 837,66</b>	<b>0,00</b>	- excédent	16 954,26	
<b>Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources</b>						<b>TOTAL emplois</b>	78 439,54	0,00
<b>Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>62 398,12</b>	<b>Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>62 398,12</b>	<b>SOLDE</b>	0,00	
			<b>SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE</b>		<b>0,00</b>			
<b>ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>								
<b>Missions sociales</b>			<b>Bénévolat de 7 personnes</b>	45 000,00				
<b>Frais de recherche de fonds</b>	27 122,00		<b>Prestations en nature</b>	122,00				
<b>Frais de fonctionnement et autres charges</b>	18 000,00		<b>Dons en nature</b>					
<b>TOTAL</b>	<b>45 122,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>45 122,00</b>				

## NOTES SUR LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

### **CHANGEMENT DE MÉTHODE DE PRÉSENTATION**

La présentation du Compte d'emploi des ressources (CER) a subi une refonte complète, pour être en conformité avec le règlement n°2008-12 du Comité de la Réglementation Comptable, homologué par arrêté du 11 décembre 2008. Ce règlement norme la présentation du CER que les associations et fondations faisant appel à la générosité du public ont l'obligation de publier, conformément à la loi du 7 août 1991.

La nouvelle présentation permet de faire la distinction, par nature, des emplois des sommes issues de la générosité du public, en les dissociant en particulier des autres ressources telles que subventions, prestations de services ou autres.

### **POLITIQUE D'APPEL À LA GÉNÉROSITÉ**

Le Gefluc a toujours limité au maximum le recours à la publicité, à l'envoi massif de courriers de sollicitation (mailings), pour privilégier les contacts personnels de ses bénévoles et salariés.

Les frais d'appel à la générosité et de fonctionnement se trouvent ainsi limités à leur minimum.

### **ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

Une subvention versée par notre Fédération nationale, en provenance du Fonds de dotation Guy Berthault, d'un montant de : **78439.54**

### **ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À L'EXERCICE**

En 2019, la comptabilité est gérée par le logiciel CIEL

### **PERSPECTIVES D'ACTIVITÉ**

Maintien du niveau des ressources et des emplois

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **EFFECTIF SALARIÉ**

En nombre d'emplois équivalent temps plein (ETP): 1 personne pendant 6 mois à 0.80(4 journées/semaine)  
1 personne pendant 7 mois à 0.60(3 journées/semaine)

#### **EFFECTIF BÉNÉVOLE**

Effectif global estimé des bénévoles apportant leur concours: 7 personnes : 2 jours/semaine sur 10 mois

#### **MONTANT GLOBAL DES TROIS RÉMUNÉRATIONS DES PRINCIPAUX CADRES DIRIGEANTS**

*Montant global des rémunérations des trois plus hauts cadres, salariés et bénévoles, avec mention des avantages en nature (art 20 de la loi 200-586 du 23/05/2006 – CC TAC 1.1.5).*

Les 3 principaux cadres dirigeants du Gefluc Grenoble (Président, vice-président et délégué régional) sont bénévoles et ne bénéficient d'aucun avantage en nature.

#### **MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL**

*Les administrateurs du Gefluc ne perçoivent aucune rémunération, de quelque nature que ce soit.*

Sans objet : Membres ni rémunérés, ni défrayés

#### **NATURE ET MONTANT DES FRAIS RÉELS REMBOURSÉS AUX ADMINISTRATEURS ET CADRES**

(CC – TAC 1.1.5)

Les administrateurs peuvent se faire rembourser leurs frais de déplacements.

En 2019, B Peruzzo et Jean Kieffer se sont fait rembourser leur frais de transport respectivement pour un montant de 119.86 € e 437.9€ et sur présentation des justificatifs.

#### **NATURE ET MONTANT DES FRAIS REELS REMBOURSES SOUS FORME DE DON.**

André Peyrache, trésorier adjoint s'est fait rembourser 122 euros de frais de déplacements sous forme de dons.

#### **INFORMATIONS RELATIVES AUX CONVENTIONS**

*Il y aura lieu de préciser éventuellement les caractéristiques des conventions visées dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes. ATTENTION : le champ des conventions devant figurer dans ce rapport a été élargi en 2009*

Redevance versée à la fédération des GEFLUC : 4195.00 € Ce montant représente 5 % des recettes hors Subvention BERTHAULT. Après réclamation du GEFLUC Paris, la FEGEFLUC nous a remboursé la moitié soit 2097.50 euros

**MECENAT DE COMPETENCE** : Détachement d'un salarié de Schneider Electric Industries SAS du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2019 dans le cadre du dispositif « PASS ASSOCIATION »

**CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX** : Le GEFLUC Grenoble loue un bureau dans les locaux de l'UDIMEC pour un loyer de 480 euros par mois. La convention a été transmise aux Commissaires aux comptes.

## **MANIFESTATIONS**

**a) MANIFESTATION 4 : Golfy Cup le 22 juin 2019 au golf de Charmeil**

Pas de frais engagés par le Gefluc

Organisation par le club de golf

Le Gefluc fournit quelques lots donnés par des sponsors

**Bénéfice pour l'association : 680,00 €**

**b) MANIFESTATION 5 : 41<sup>ème</sup> randonnée de l'Espoir à Voiron le dimanche 1 septembre 2019**

Produits bruts = 6 172,00 €

Coût global = 1 000,00 €

**Bénéfice pour l'association : 5172.00,00 €**

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

### Emprunts auprès des organismes bancaires

Au 31 décembre 2019, l'engagement s'élève à la somme totale de 0,00 €

Se décomposant comme suit :

- Capital restant dû Néant
- Intérêts restant dus Néant

### Crédits-bails

<b>RETRAITEMENT DES CREDITS -BAILS</b>					
	<b>Terrains</b>	<b>Constructions</b>	<b>Installations matériel et outillage</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
VALEUR D'ORIGINE					
AMORTISSEMENTS					
- cumuls exercices antérieurs					
- dotations de l'exercice					
Sous-total					
REDEVANCES PAYÉES					
- cumuls exercices antérieurs					
- exercice					
Sous-total					
REDEVANCES RESTANT À PAYER					
- à un an au plus					
- à + d'un an et cinq ans au plus					
- à + de cinq ans					
Sous-total					
VALEUR RÉSIDUELLE					
- à un an au plus					
- à + d'un an et cinq ans au plus					
- à + de cinq ans					
Sous-total					
<b>Montant pris en charge dans l'exercice</b>					

### Charge future concernant les indemnités de départ en retraite

**Legs et donations (les montants restant à encaisser doivent faire l'objet d'un suivi individualisé)**

**Cautions reçues et données.**